



Palazzo di Giustizia - Piazza Cavour - 00193 Roma - Italia

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE
DES MAGISTRATS - GROUPE REGIONAL DE L'UIM

Malte, le 6 mai 2011

La réunion est présidée par M. Gerhard Reissner, Premier Vice-Président de l'U.I.M., Président de l'Association Européenne des Magistrats, Groupe Régional de l'U.I.M., avec la participation de la Présidente de l'U.I.M., Mme. Fatoumata Diakité, des Présidents d'Honneur M. José Maria Bento Company, Mme. Maja Tratnik et M. Günter Woratsch, des Vice-Présidents MM. Christophe Régnard et Virgilijus Valancius, du Secrétaire Général Adjoint, M. Giacomo Oberto, ainsi que des délégués suivants des associations membres de l'Union Internationale des Magistrats et de l'Association Européenne des Magistrats :

| | |
|------------------------|--|
| Allemagne | M. Jünemann |
| Arménie | M. Avetisyan, M. Mkrtumyan, M. Sargsyan, M. Yengibaryan, M. Vardazaryan et M. Merghryan. |
| Autriche | M. Reissner |
| Azerbaïdjan (m. extr.) | M. Jafarov et M. Ebuyov |
| Belgique | M. Denecker, Mrs. Lèbe-Dessard et M. Van Iseghem |
| Bulgarie (m. extr.) | Mrs. Koutzkova |
| Chypre | M. Stavrou |
| Croatie | M. Mratovic et M. Sessa |
| Danemark | M. Siöberg et M. Thorsboe |
| Espagne | Mme. Frigola Castellon |
| Estonie | M. Meelis |
| Finlande | M. Katajamäki |
| France | M. Régnard, Mme. Duval et Mme. Valton |
| Hongrie | Mrs. Halasz |
| Islande | Mme. Ejnarsdottir |
| Israël | Mme. Alshech et Mme. Zfat |
| Italie | M. Aschettino |
| Lettonie | M. Silinis |
| Liechtenstein | M. Hagen |
| Lithuanie | M. Valancius |
| Luxembourg | M. Everling |
| Malte | M. Caruana-Demajo |
| Moldavie | M. Druta et M. Radu |
| Norvège | Mme. Holm et Thune |
| Pays-Bas | M. Steenbeek et M. Van Zutphen |
| Pologne | M. Piebiak |
| Portugal | M. Igreja Matos et M. Latas |
| Royaume-Uni | M. Mackay |
| Slovaquie | Mme. Bystrianska |
| Slovénie | Mme. Roblek |
| Suède | M. Adelswärd, M. Nyberg et M. Sundstorm |
| Suisse | M. Stadelmann et M. Gass |
| Turquie | M. Cil |

La session est ouverte le vendredi 6 mai à 9h30 par le Président de l'A.E.M., M. Gerhard Reissner. Il souhaite la bienvenue aux délégués de toutes les associations membres, et remercie l'association maltaise des magistrats, ainsi que son Président, le juge Joseph Azzopardi, pour l'organisation parfaite de la réunion et pour leur chaleureuse hospitalité. Le Président de l'association maltaise adresse alors un discours de bienvenue à tous les délégués en souhaitant une réunion fructueuse et couronnée de succès. Il souligne l'importance de l'événement et remercie le juge Giannino Caruana-Demajo pour le travail d'organisation qu'il a effectué.

Le Président Reissner souhaite ensuite la bienvenue à tous les délégués présents, en remerciant chaleureusement la Présidente de l'U.I.M., les Présidents d'Honneur, les autres Vice-Présidents et les membres du Secrétariat pour leur présence. Le Secrétaire Général Adjoint Oberto effectue alors un contrôle des délégations présentes, informant ensuite que les huit associations suivantes n'assistent pas à la réunion de Malte : Bosnie-Herzégovine, République Tchèque, Géorgie, Grèce, Irlande, Roumanie, Serbie et l'Ex République Yougoslave de Macédoine. Après ceci, le Président Reissner précise que quelques semaines avant la réunion le Secrétariat Général a distribué l'ordre du jour de la réunion. Il demande si les délégations présentes sont d'accord avec le contenu de celui-ci. Aucune remarque n'ayant été soulevée, le Président déclare l'ordre du jour adopté. Il passe alors à l'examen des points de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'AEM à Dakar

Le Président Reissner précise que le compte rendu de la réunion de l'A.E.M. à Dakar a été transmis par le Secrétariat Général à toutes les associations membres. Aucune remarque n'a été envoyée par les associations endéans le mois qui a suivi l'envoi du p.v. M. Reissner déclare par conséquent que, selon la décision générale adoptée à Vienne, le procès-verbal de la réunion de Bordeaux est approuvé.

2. Rapport du Président

Le Président Reissner prend la parole pour commenter le rapport écrit qu'il a envoyé à toutes les associations nationales avant la réunion de Malte, récapitulant ses activités depuis la dernière réunion de l'A.E.M. à Dakar. En particulier il mentionne les lettres qu'il a envoyées suite aux décisions adoptées à Dakar. La lettre qu'il a envoyée aux autorités islandaises au sujet de la réduction des salaires n'a reçu de réponse que par un message de courrier électronique de l'Association islandaise. Les autorités concernées n'ont pas réagi. En ce qui concerne la résolution concernant la Serbie, M. Reissner précise qu'il informera plus tard l'Assemblée. Venant au problème de la Bulgarie, M. Reissner fait référence au rapport préparé par M. Gass, qui est en cours d'impression et sera distribué à tous les participants. Il ajoute avoir expédié la résolution de Dakar concernant les salaires, ainsi que la résolution au sujet des rémunérations des magistrats en Europe, qui avait été adoptée à Cracovie en 2009, au CCJE, où elle a été distribuée au cours de la réunion de la session plénière. Le Président informe alors l'Assemblée de sa participation à quelques événements européens, tels que la 11^{ème} réunion plénière du CCJE, le 30^{ème} congrès de l'association des magistrats italiens, la réunion annuelle de l'association slovaque des juges, tandis que le Vice-Président de l'U.I.M. Virgilijus Valancius a représenté l'A.E.M. à la 16^{ème} réunion plénière de la CEPEJ, et que le Président d'Honneur de l'U.I.M. Guenter Woratsch a représenté l'A.E.M., avec le Président de l'A.E.M., lors de la 1^{ère} réunion des juges, des juristes et des représentants des O.N.G.S des pays de Vyshegrad (Slovaquie, République Tchèque, Hongrie et Pologne).

Le Président donne alors des informations au sujet de la mission d'enquête menée à Sofia par une commission composée de MM. Maarten Steenbeek (Pays-Bas), Meelis Eerik (Estonie), et lui-même, en faisant également référence au rapport écrit sur ce sujet. Le

Président Reissner fournit aussi des informations sur la coopération avec des organismes européens et d'autres organisations (Conseil de l'Europe, Union Européenne, Agence de Vienne sur les droits de l'homme, Réseau européen des Conseils Supérieurs de la Magistrature-ENCJ). En ce qui concerne la Commission pour les Affaires Européennes de l'Union Internationale du Notariat Latin, M. Reissner mentionne la participation du Secrétaire Général Adjoint Oberto à la réunion de Tirana, qui a jeté les bases pour de nouvelles initiatives communes, telles que l'organisation d'un congrès sur le recrutement et la formation des magistrats et des notaires en Europe.

Le Président Reissner ajoute que des contacts ont été noués avec la Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques, qui est responsable de la promotion et de la formation des règles de l'état de droit dans les nouveaux Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi que dans les pays voisins. Une coopération pourra se développer dans un avenir prochain. Le Président de l'A.E.M. rencontrera M. Artashes Melikyan, le chef de cette unité, au mois de juin.

3. Problèmes concernant le pouvoir judiciaire dans différents pays :

a) Rapport du Groupe de Travail sur la situation des Associations membres (M. Stephan Gass)

M. Gass prend la parole expliquant le contenu du rapport écrit sur les activités du groupe de travail qu'il préside. Il précise d'abord qu'au cours de la réunion de Dakar l'assemblée plénière de l'A.E.M. avait décidé entre autres de noter que les associations d'Italie, d'Islande, du Portugal et d'Espagne avaient présenté le même problème de la réduction des salaires des magistrats ; elle avait aussi décidé de communiquer le cas de l'Italie au groupe de travail sur la situation des associations membres de l'A.E.M., qui avait été chargé d'enquêter également sur les autres aspects des nouveaux projets de loi présentés. Entre-temps le groupe de travail n'a pas reçu de documents supplémentaires sur ces thèmes.

M. Gass fait également mention des cas spécifiques, qui seront discutés en détail plus tard, pays par pays.

b) Rapport sur la mission d'enquête en Bulgarie

M. Gass souligne qu'à Dakar l'Assemblée de l'A.E.M. avait approuvé à l'unanimité la proposition du groupe de travail d'envoyer une mission en Bulgarie. La commission était composée par le Président de l'A.E.M., ainsi que par M. Erik Meelis (Estonie), M. Martin Steenbeck (Pays-Bas). M. Fausto Zuccarelli (Italie), qui n'étant pas disponible, n'a pas pu participer à la mission.

M. Steenbeck prend la parole pour expliquer le contenu de son rapport écrit, qui a été distribué à tous les participants à la réunion de Malte.

La déléguée de la Bulgarie, Mme. Kuzkova, prend la parole, remerciant la commission qui s'est rendu en Bulgarie et l'A.E.M. Elle remarque que l'événement a connu un grand succès en Bulgarie et a été très bien accueilli par tous les juges du pays. Elle ajoute que le rapport écrit sera publié dans la page web de l'association. Elle demande aussi que le rapport soit envoyé au Conseil de l'Europe et à la Commission Européenne. Le Président Reissner prend ensuite la parole pour communiquer ses impressions sur les réunions de Sofia, ainsi que pour décrire le désarroi des juges bulgares, qui se trouvent actuellement sous pression du Pouvoir Exécutif, ne se sentant pas du tout protégés par le Conseil de la Magistrature.

Suite à la proposition du Président, l'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver le rapport et de l'envoyer au Conseil de l'Europe, ainsi qu'à la Commission Européenne.

Le Président Reissner donne ensuite la parole au Président d'Honneur Woratsch, qui informe l'Assemblée que le 4 juin 2011 il représentera l'A.E.M. auprès de la conférence internationale des autorités d'administration des pouvoirs judiciaires de la zone des Balcons, qui aura lieu à Sofia. Il ajoute qu'il présentera un rapport sur cet événement.

c) Situation en Slovaquie

M. Gass introduit le sujet précisant qu'à la réunion de Bordeaux l'A.E.M. s'était déclaré disposé à prêter son aide à l'association slovaque, si celle-ci le demanderait. L'Assemblée de l'A.E.M. avait également approuvé une lettre, qui avait été envoyée au Président de la Cour Suprême, pour manifester le mécontentement de notre organisation au sujet de la manière dont les résultats de la mission d'enquête à Bratislava avaient été mal interprétés. Le Président d'Honneur Woratsch continuera également à surveiller la situation en Slovaquie. Le 3 mars 2011 le Président de l'A.E.M. avait envoyé une lettre du Président de l'association des magistrats de la Slovaquie (ZSS), en date du 25 février 2011, au groupe de travail sur la situation des associations membres de l'A.E.M.

M. Gass se réfère donc au rapport écrit du groupe de travail, où quelques remarques ont été exprimées sur la situation actuelle de l'association de Slovaquie, ainsi qu'au sujet du pouvoir judiciaire de ce pays, entre autres sur la base des résultats de plusieurs visites effectuées par le Président d'Honneur de l'U.I.M. Woratsch dans le pays concerné. Le groupe de travail a également exprimé ses opinions sur quelques amendements importants du statut de l'ordre judiciaire dans le pays concerné, toujours dans le souci de protéger l'indépendance judiciaire en Slovaquie. En outre le rapport s'est occupé aussi du sujet de la rémunération des magistrats, tout comme de celui des critiques indues lancées par le Pouvoir Exécutif à l'encontre des décisions de justice dans ce pays.

Concluant les remarques du groupe de travail, M. Gass précise que, si l'A.E.M. devait être saisie par l'association des juges de la Slovaquie, celle-ci pourrait élaborer et approuver une résolution au sujet des nouveaux amendements aux lois sur le statut des magistrats (suivant les lignes directrices de l'analyse menée au chapitre 3 du rapport écrit). L'Association Européenne avait également préparé un bref avis pour l'association slovaque à adresser au Conseil de la Magistrature, ainsi qu'aux autorités parlementaires et gouvernementales compétentes. L'A.E.M. devrait aussi prôner activement la réunification de l'association des juges de la Slovaquie.

Le Président Reissner donne alors la parole à la Présidente de l'association slovaque. Mme. Bystrianska explique que son association espère faire approuver par l'Assemblée une résolution. Elle présente l'état actuel de l'indépendance judiciaire dans son pays, ainsi que la compétition existante entre l'Associations des Juges et le groupement de Juges qui vient d'être créé, qui ne forme pourtant pas une association. Elle fournit également des informations sur le Conseil de la magistrature, ainsi que sur les démarches disciplinaires, la formation des magistrats, les salaires et les relations avec les médias.

Le Président d'Honneur Woratsch prend la parole pour souligner qu'il partage les points de vue de Mme. Bystrianska, mais que la division qui a lieu en ce moment entre les deux associations du pouvoir judiciaire local n'a pas aidé la cause des juges. Il ajoute avoir fourni beaucoup d'efforts pour parvenir à une réunification des juges slovaques, en vain jusqu'ici. Un obstacle énorme est également représenté par le Président actuel de la Cour Suprême, l'ancien ministre de la justice, M. Harabin.

Le Président Reissner remercie M. Gass., Mme. Bystrianska et M. Woratsch, en ajoutant qu'il partage les inquiétudes exprimées par le Président d'Honneur Woratsch et par Mme. Bystrianska. L'idée d'augmenter le niveau de transparence à l'intérieur du système judiciaire est bienséante, mais il rappelle aussi les plaintes soulevées lors des précédentes réunions de l'A.E.M. sur la matière de l'abus des procédures disciplinaires. En tout cas il est inusuel que tant de poursuites disciplinaires durent si longtemps.

Une longue discussion fait suite à ces remarques. À la fin du débat l'Assemblée décide à l'unanimité de charger le groupe de travail présidé par M. Gass et intégré par M. Mackay (Royaume-Uni) en remplacement de M. Aikens, de rédiger une résolution, qui devra être présentée à l'Assemblée pour approbation à Malte ou à Istanbul.

d) Situation en France

La déléguée de France, Mme. Duval, prend la parole pour expliquer la situation de l'ordre judiciaire en France, en expliquant le contenu du rapport écrit envoyé par l'association française avant la réunion de Malte. Elle conclut son exposé soulignant que son organisation ne pense pas actuellement à demander une recommandation ou le soutien de l'A.E.M., mais que l'association surveille toujours de près la situation et fera rapport sur son développement futur lors de la prochaine réunion. Elle distribue ensuite un guide sur les droits des magistrats en France, qui a été préparée par l'association afin d'informer les collègues français sur leur situation juridique et leur droits.

La déléguée bulgare prend la parole pour informer l'Assemblée que dans son pays on avait attentivement suivi le cas français, considéré exemplaire pour les juges locaux.

f) Situation en Hongrie

Le Président Reissner présente le sujet en rappelant qu'un rapport a été envoyé quelques jours avant la réunion de Malte. Il donne alors la parole à la représentante hongroise. Mme. Halasz commente le contenu de son rapport écrit, se concentrant particulièrement sur la question de l'âge de la retraite. Une longue discussion s'en suit, à l'issue de laquelle l'Assemblée, suivant la proposition du Président, décide unanimement de faire envoyer une lettre par celui-ci sur les questions des compétences du Conseil Supérieur de la Magistrature, ainsi que sur ceux concernant l'âge de la retraite.

e) Situation en Italie

Le délégué italien M. Aschettino prend la parole pour informer l'Assemblée qu'il y a des problèmes persistants, ainsi que des problèmes nouveaux, pour ce qui est de la situation du pouvoir judiciaire en Italie (magistrats du siège et du parquet). Il ajoute que l'association italienne préparera un rapport écrit sur les points principaux des réformes envisagées du pouvoir judiciaire. Le document sera préparé et envoyé avant la réunion d'Istanbul.

g) Autres pays

Islande

La déléguée islandaise prend la parole pour informer l'Assemblée de la situation dans son pays. Elle explique que les salaires des magistrats ont été récemment augmentés, tenant compte du nombre croissant des nouvelles affaires, mais cette augmentation a en principe un caractère provisoire, car elle va se terminer en 2013 ; en plus, elle a été attribuée seulement à quelques juges, ce qui a causé des critiques très aigues. Elle demande d'envoyer une nouvelle lettre à ce sujet. Après une discussion l'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition du Président d'envoyer une lettre aux autorités islandaises, dans laquelle on notera que la lettre précédente n'a pas reçu de réponse.

Après cela l'Assemblée discute la question plus ample et générale des salaires des magistrats, qui ont été gelés ou réduits dans beaucoup de pays européens. À la fin de la discussion le Président Reissner précise que toute association membre est libre de se servir de la résolution générale sur les salaires adoptée à Dakar.

Serbie

Le Président Reissner se réfère à la partie de son rapport écrit au sujet de la Serbie, rappelant que l'A.E.M. avait préparé à Dakar une deuxième résolution concernant la procédure de réélection des juges et des procureurs dans ce pays, réitérant la résolution de Bordeaux et invitant les autorités de la Serbie à réviser rapidement cette réélection. Suivant la décision prise à Dakar, le Président de l'A.E.M. a signalé la résolution, ainsi que la résolution adoptée à Bordeaux, avec la déclaration du CCJE sur cette question, aux autorités de la Serbie (Président, Premier ministre, Ombudsman, Ministre de la justice, Président du Conseil Supérieur, Président de la Cour constitutionnelle), ainsi qu'aux autorités européennes (Président de la Commission, Vice-Président de la Commission, Commissaire pour l'élargissement, CCJE, Commission de Venise, etc...).

Jusqu'à ce jour l'Ombudsman de la Serbie, la Commission de Venise, le Commissaire Füle et la Vice-Présidente Reding ont réagi, cette dernière seulement pour expliquer qu'elle et M. Barroso avaient envoyé la requête au commissaire Füle. Sa réaction, ainsi que la réponse des autres personnalités qui ont répondu, a été encourageante ; Le Président Reissner assure que les développements seront suivis et surveillés. La nouvelle résolution a été également envoyée au CCJE et distribuée aux délégués de la réunion plénière du même organisme.

4. Discussion sur les amendements possibles aux Statuts de l'UIM (Rapport du Groupe de Travail présidé par Christophe Régnard sur les critères et conditions d'adhésion à l'UIM) :

Le Président Reissner entame la discussion expliquant qu'un groupe de travail de l'U.I.M. présidé par le Vice-Président de l'U.I.M. Christophe Régnard a élaboré un rapport avec plusieurs options pour des modifications des statuts. Les questions principales sont représentées par les conditions requises pour l'adhésion, ainsi que par les statuts de membre ordinaire et extraordinaire. Évidemment il y a des points de vue différents entre les Groupes Régionaux de l'U.I.M. Le Comité de la Présidence a demandé donc aux Groupes Régionaux de discuter les questions les plus importantes au sein de chaque groupe et d'informer par la suite le Comité de la Présidence avant fin juin. La discussion au sein des Groupes Régionaux, ainsi que les débats lors des réunions relatives, devraient se concentrer sur les thèmes suivants :

- a) Statut de membre ordinaire et de membre extraordinaire lié à l'indépendance du pouvoir judiciaire dans le pays
- b) Possibilité de perdre la qualité de membre
- c) Introduction d'un système de contrôle sur le niveau d'indépendance
- d) Différents droits des membres ordinaires et des membres extraordinaires
- e) Autres questions.

Le Vice-Président Régnard prend alors la parole, récapitulant le rapport écrit rédigé par le groupe de travail qu'il préside. Il explique en particulier que la première question traitée par le comité avait été celle de la distinction, au sein de l'U.I.M., entre les statuts de membre ordinaire et de membre extraordinaire, informant que le groupe de travail n'a pas pu parvenir à une conclusion à ce sujet. Il énumère par la suite les raisons en faveur de l'abolition de ces deux catégories, ainsi que les raisons qui pourraient, d'un autre côté, pousser l'U.I.M. à garder ces deux genres de statuts. Le Vice-Président Régnard ajoute qu'il serait personnellement en faveur de la suppression de ladite distinction, afin d'avoir toutes les associations sur un pied d'égalité et éviter toute situation qui pourrait être perçue comme discriminatoire.

Le Président fait référence à sa lettre qui a été envoyée aux associations membres quelques semaines avant la réunion, afin de préparer la discussion à Malte ; il mentionne aussi la proposition écrite soumise récemment par la Belgique et les Pays-Bas. Après cela il mentionne les résultats de la Première Commission d'Étude concernant la difficulté d'évaluer le niveau d'indépendance judiciaire dans un pays par un simple « oui » ou « non », ce qui est exactement ce que le statut de l'U.I.M. requiert à ce moment. Il demande par la suite de limiter la discussion aux quatre questions que l'on vient de mentionner et d'entamer le débat par la première question fondamentale.

Après cette introduction une longue discussion a lieu, pendant laquelle l'Assemblée discute sur l'opportunité de la mise en place d'un seul type de statut de membre dans l'U.I.M., en éliminant toute distinction entre le statut de membre ordinaire et celui de membre extraordinaire. Pendant la discussion les délégués de France, Pologne, Portugal et le Vice-Président Valancius expriment un avis en faveur de la suppression de la distinction entre lesdits deux statuts, tandis que les délégués de Belgique, Croatie, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède se déclarent opposés à cette proposition, soulignant la nécessité de garder des critères rigoureux pour l'admission de nouveaux membres, afin de ne pas nuire à la

crédibilité de l'U.I.M. Certains d'entre eux appuient la proposition présentée par écrit par la Belgique et les Pays-Bas, visant à remplacer les mots « ordinaire » et « extraordinaire » par des expressions plus « neutres », tels que « membres à plein titre » et « membres provisoires ».

Le Président Reissner soulève alors la question concernant l'opportunité de voter de façon non contraignante afin de vérifier l'existence d'un avis de l'assemblée sur l'opportunité de garder deux différents types de statuts de membre. Une longue discussion s'en suit sur cette question procédurale, pendant laquelle la Présidente d'Honneur Tratnik prend la parole pour souligner qu'il ne serait pas avantageux d'arriver à un vote sur une question si épineuse, qui pourrait marquer une division trop profonde parmi les associations. Le Président précise qu'au cours des dernières réunions de l'U.I.M. les délégués ibéro-américains et africains avaient déjà pris une position très nette sur cette question sensible et toute polarisation au sein de l'U.I.M. pourrait être dangereuse. La Présidente d'Honneur Tratnik propose de remettre toute décision après les discussions au sein des deux groupes mentionnés ci-dessus.

Le Président Reissner propose alors de voir ce que pourrait être l'avis de l'Assemblée sur les autres trois questions, qui maintiendraient leur sens, si les deux genres de statuts de membre devaient être conservés, en particulier pour ce qui est de la question des droits des membres extraordinaires. Des incertitudes sont exprimées par quelques délégués ainsi que sur l'opportunité de discuter ce sujet particulier à Malte, si l'Assemblée devait décider de renvoyer la discussion sur l'abolition de la distinction entre les statuts de membre ordinaire et extraordinaire à plus tard.

Après une longue discussion l'Assemblée décide de renvoyer la discussion ainsi que toute possible décision à ce sujet à la réunion d'Istanbul.

5. Election du Comité Exécutif

Le Président aborde le sujet en précisant que, selon les statuts de l'A.E.M., il appartient au Président de choisir les membres d'un Comité Exécutif. Cependant, il a décidé d'entendre l'opinion de l'Assemblée et il demande s'il y a des candidats pour ce comité, dont les champs principaux d'intérêt seraient d'abord celui d'aider le Président à participer aux différents événements d'intérêt pour l'A.E.M., ainsi que de soutenir le Président, à la demande de celui-ci, dans le travail quotidien. M. Reissner ajoute qu'actuellement le Comité Exécutif est composé, mis à part les deux autres Vice-Présidents européens, par Mme. Viviane Lèbe Dessard (Belgique) et par M. Douro Sessa (Croatie).

Après cette explication, les candidats suivants se déclarent disponibles : M. Adelsward (Suède), M. Igregia Matos (Portugal), M. Juenemann (Allemagne), Mme. Lèbe Dessard (Belgique), et M. Sessa (Croatie). M. Adelsward et M. Igregia Matos retirent par la suite leur candidature. Le Président réclame alors un vote par scrutin secret, afin de choisir deux des trois candidats restants et l'Assemblée nomme Mme. Koutzkova (Bulgarie), la Présidente d'Honneur Tratnik et M. Steenbeck (Pays-Bas) commissaires chargés de contrôler les bulletins de vote. 29 bulletins sont déposés dans l'urne. Mme. Lèbe Dessard obtient 20 voix ; MM. Juenemann et Sessa 18 voix chacun. Le Président Reissner décide d'accepter alors tous les trois candidats mentionnés ci-dessus comme membres du Comité Exécutif, avec les deux autres Vice-Présidents européens de l'U.I.M.

6. Composition du Groupe de Travail sur la situation des Associations Membres

Suivant la proposition de M. Gass l'Assemblée décide unanimement de confirmer tous les membres existants du groupe de travail, qui sera également rejoint par M. Mackay (Royaume-Uni).

7. Nouveau Groupe de Travail « Chemins vers Bruxelles »

Le Président Reissner présente le sujet en précisant que dans le passé un groupe de travail appelé « Chemins vers Bruxelles » avait été installé sous la présidence de M.

Juenemann. Les tâches principales du groupe étaient celles de garder les contacts entre l'A.E.M. et les autorités de l'UE, couvrant les événements qui pourraient être d'intérêt pour notre organisation et recueillir des informations pertinentes à Bruxelles. Il exprime également ses remerciements tout particuliers à l'association belge, qui a assuré pendant beaucoup d'années ces liens si importants.

Une longue discussion a lieu ensuite, pendant laquelle les délégués de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suède et la Présidente d'Honneur Tratnik prennent la parole. La délégation belge souligne être disposée à continuer le travail effectué jusqu'ici. Le Président demande si d'autres associations sont disposées à y participer. Les associations de Belgique, du Danemark, d'Allemagne et des Pays-Bas se déclarent candidats. Le Président propose que, comme premier pas, le groupe devra élaborer des méthodes de travail. Suite à la proposition du Président l'Assemblée approuve à l'unanimité la composition du groupe de travail comme spécifiée ci-dessus.

8. Activités de l'AEM vis-à-vis le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne

Le Président Reissner fait référence à son rapport écrit sur le thème des relations avec le CCJE et la CEPEJ. Il a participé à la dernière réunion du CCJE, où on a décidé que l'A.E.M. et le MEDEL seront informés de toutes les prochaines initiatives. La prochaine réunion plénière aura lieu en novembre. Une nouvelle initiative sera entamée par le comité de direction du CCJE. Durant la réunion plénière un rapport devra être présenté sur les demandes d'intervention présentées au CCJE, avec des commentaires sur le développement de la situation de la magistrature dans les pays concernés. Les associations de magistrats européens seront informées sur cette initiative. Quant à la CEPEJ, le Vice-Président Valancius a participé à la dernière réunion générale au nom de l'A.E.M.

9. Discussion sur les futures réunions de l'UIM

Le Président Reissner informe l'Assemblée que jusqu'ici aucune candidature officielle n'a été présentée pour organiser la réunion de l'U.I.M. de 2012. Il a donc recueilli l'idée de plusieurs délégués de réclamer une discussion « comment persuader les associations nationales à présenter de telles candidatures ? » et « quels sont les obstacles touchant aux profils d'organisation empêchant au présent aux associations de présenter de telles candidatures ? ». Une discussion a lieu ensuite, pendant laquelle le délégué allemand M. Juenemann exprime l'avis que les réunions de l'U.I.M. sont trop chères et devraient être davantage concentrées sur les questions liées au travail de l'U.I.M., plutôt qu'à des activités sociales. On pourrait également faire des économies sur les déjeuners et les dîners. D'autres délégués (Croatie, Royaume-Uni et Suisse) proposent de supprimer les réunions annuelles de l'U.I.M. et de les remplacer par des réunions biannuelles. Le Président Reissner assure qu'il rapportera ces informations lors de son rapport au Comité de la Présidence à Rome.

10. Information sur le budget

Cf. annexe Nr. 1.

Le Secrétaire Général Adjoint M. Oberto prend la parole pour expliquer le contenu du document sur le budget, joint en annexe à ce procès-verbal.

11. Futures réunions (Pays-Bas, Suisse, Chypre, autres)

M. Steenbeck prend la parole pour informer l'assemblée que la prochaine réunion aura lieu à Amsterdam du 10 au 13 mai 2012 (informations disponibles au site web suivant : www.nvvr.org).

La réunion de 2013 aura lieu à St. Gallen (Suisse), comme il déjà été décidé par l'Assemblée.

Quant à la réunion de 2014, M. Stavrou prend la parole pour confirmer le message qu'il avait envoyé à toutes les associations nationales, annonçant la disponibilité de son

association à organiser la réunion de l'A.E.M. à Chypre, probablement dans la ville de Limassol. L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et le Président Reissner, au nom de l'A.E.M., remercié l'association de Chypre.

12.Divers

Suite de la discussion sur la résolution concernant la Slovaquie :

A la fin de la réunion, le Président du groupe de travail, M. Gass, informe l'Assemblée que la commission n'a pas pu parvenir à un accord sur la proposition de résolution. Le groupe a en effet besoin de recevoir des informations additionnelles sur les actes législatifs proposés. Après une discussion, l'Assemblée décide à l'unanimité sur proposition du Président que celui-ci écrira une lettre aux autorités slovaques, par laquelle il annonce qu'une résolution pourrait être adoptée à Istanbul. Entre-temps, les collègues slovaques fourniront des documents et des informations complémentaires au groupe de travail. Dans sa lettre, le Président exprimera les inquiétudes générales de l'A.E.M., aussi pour les abus possibles lors de procédures disciplinaires ; il soulignera en plus que l'A.E.M. surveille de près la situation.

M. Juenemann (Allemagne) prend la parole pour proposer d'introduire le russe comme langue de travail de l'A.E.M. Mme. Valton (France) propose de traduire également en espagnol tous les documents de travail. Le Président Reissner souligne la nécessité de tenir compte du problème des frais, qui, pour les traductions simultanées et pour la traduction des documents sont très élevés.

La réunion se termine à 18h00.

| | |
|--|---|
| Le Président de l'A.E.M. Gerhard Reissner | Le Secrétaire Général Adjoint de l'U.I.M. Giacomo Oberto |
|--|---|

P.J.:

1. Budget 2010-2011 et dépenses du 26 octobre 2010 au 4 mai 2011.



**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF JUDGES
UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS
UNIÓN INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS
INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER RICHTER
UNIONE INTERNAZIONALE DEI MAGISTRATI**

PALAZZO DI GIUSTIZIA - PIAZZA CAVOUR - 00193 ROMA - ITALY

EAJ budget per Malta

ASSOCIATION EUROPEENNE DES MAGISTRATS

Groupe Régional de l'U.I.M.

BUDGET 2010-2011

et

DEPENSES DU 26 OCTOBRE 2010 AU 4 MAI 2011

(en EURO)

| | | total |
|--|-------------|--------------------|
| A) Réserves | + 15.564,31 | |
| B) Contribution de l'U.I.M. pour l'année 2010-11 | + 3.000,00 | |
| C) Disponibilité totale pour l'année 2010-11 [A+B] | | + 18.564,31 |
| | | |
| D) Frais de voyage de la délégation de l'AEM en Bulgarie | - 1,594.47 | |
| E) Dépenses totales | | - 1.594,47 |
| | | |
| Disponibilité au 4 mai 2011 [C-E] | | + 16.969,84 |